



**SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT**

<b>APPELLATION COMMERCIALE</b>	<b>TECHNOVIT 4071, POUDRE</b>
<b>NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET</b>	<b>237-XR</b>
<b>APPELLATION CHIMIQUE</b>	

<b>FABRICANT / FOURNISSEUR</b>	ANAMET
<b>ADRESSE</b>	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE</b>	(450) 646-1290
<b>TÉLÉPHONE D'URGENCE</b>	CANUTEC (613) 996-6666

**SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES**

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m <sup>3</sup> )	ACGIH TLV (mg/m <sup>3</sup> )
Peroxyde de Dibenzoyl.	94-36-0	0↔5	Non disponible.	Non disponible.
Phtalate de Dicyclohexyl.	84-61-7	0↔5	Non disponible.	Non disponible.

**NOTE:** Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

**SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Point d'ébullition en °C</b>	Non applicable.	<b>Pression de vapeur (mm Hg)</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion en °C</b>	Non établi.	<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Non disponible.
<b>Densité (Eau = 1)</b>	Non applicable.	<b>Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)</b>	Non applicable.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble.		
<b>Aspect et odeur</b>	Poudre de couleur verte / Sans odeur.		



## SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

<b>Point d'ignition</b>	Non applicable.			
<b>Limites d'inflammabilité</b>	<b>LEL</b>	Non applicable.	<b>UEL</b>	Non applicable.
<b>Extincteurs</b>	CO <sub>2</sub> , les extincteurs secs, jet d'eau. Combattre les incendies importants avec des jets d'eau ou de la mousse résistante à l'alcool, de l'eau, de la mousse, les extincteurs secs, CO <sub>2</sub> .			
<b>Procédures spéciales d'extinction</b>	Utiliser un équipement de respiration autonome.			
<b>Feux spéciaux et risques d'explosion</b>	Vapeurs toxiques de Monoxyde et dioxyde de carbone. Le matériau peut se décomposer pour former un mélange inflammable et/ou explosif dans l'air.			

## SECTION V • RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	Stable sous des conditions normales de température et d'entreposage.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter d'utiliser le produit dans des aires non-ventilées.
<b>Incompatibilité</b>	Aucune réaction dangereuse connue.
<b>Produits dangereux de décomposition</b>	Ne se décompose pas si utiliser et entreposer selon les spécifications.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Ne se produit pas.

## SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

### A – PREMIERS SOINS

<b>Yeux</b>	Rincer avec beaucoup d'eau propre pour au moins 15 minutes; contacter un médecin.
<b>Peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
<b>Inhalation</b>	Aucune intervention spéciale n'est indiquée car le produit n'est pas susceptible d'être un risque par inhalation. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>Ingestion</b>	Faire vomir. Consulter un médecin.



## B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

**VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES:** Inhalation, Ingestion, la peau et les yeux.

### ▼ EXPOSITION A COURT TERME ▼

<b>Yeux</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Peau</b>	Le produit peut sensibiliser la peau lors du contact.
<b>Inhalation</b>	Une surexposition exagérée à des particules nuisibles, indépendamment de la façon elles ont été produites, peut irriter les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Il n'y a aucune information sur toxicité du produit lors de son ingestion. L'ingestion n'est pas une voie principale d'exposition.

### ▼ EXPOSITION A LONG TERME ▼

<b>Cancérogène</b>	Cancérogène possible.
<b>Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres effets sur la reproduction</b>	Aucun.
<b>Sensibilité épidermique</b>	A l'exception de sensibiliser la peau, les expositions répétées à des résines époxydes de faible poids moléculaire de ce type, ne devraient pas représenter des effets néfastes significatifs.
<b>Sensibilité respiratoire</b>	Non disponible.
<b>Matériaux synergiques</b>	Non disponible.

## SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

### PROTECTION PERSONNELLE

<b>Vue, visage et mains</b>	Le port de lunettes de sécurité, chemise à manches longues et de gants est recommandé.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser une protection respiratoire adéquate si l'exposition risque de dépasser les limites occupationnelles. Un masque avec filtre de type A approprié peut être adéquat. Dans l'éventualité de la formation de hauts niveaux de vapeur, l'utilisation d'un équipement respiratoire autonome serait requise.
<b>Ventilation</b>	Fournir une ventilation adéquate, incluant une ventilation locale pour s'assurer de ne pas dépasser la limite définie d'exposition occupationnelle. Des considérations doivent être données à la planification des procédés de travail et des temps d'exposition qui en découlent. Ceci pour mieux déterminer le type de protection à adopter.
<b>Ouïe</b>	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
<b>HMIS</b>	Santé: 1    Inflammabilité: 0    Réactivité: 0



## SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

<b>Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement</b>	Aspirer ou balayer avec un produit d'absorption spécialisé, du brin de scie ou du sable. Aérer l'aire contaminée et laver l'endroit du déversement après l'avoir récupéré.
<b>Élimination des résidus</b>	Le traitement, l'entreposage, la manutention et la disposition doivent être faites en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer dans des facilités approuvées par les autorités concernées. Ne pas incinérer dans des contenants fermés.

## SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

<b>Entreposage</b>	Entreposer dans des endroits frais et bien ventilés. De préférence, la température d'entreposage ne devrait pas dépasser les 25°C (77°F).
<b>Manutention</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux. Éviter aussi l'inhalation hautes concentration de vapeurs. Utiliser dans des endroits bien ventilés. Garder les contenants fermés dans le but de prévenir l'absorption d'eau et autres contaminations.
<b>Classification Relative à l'expédition</b>	<b>Dénomination d'expédition DOT:</b> Non réglementé. <b>Dénomination d'exp. TDG/UN:</b> Non réglementé. <b>Numéro UN:</b> Non réglementé <b>Classe de danger:</b> Non réglementé. <b>Groupe d'emballage:</b> Non réglementé. <b>Exemption TDG:</b> Non réglementé. <b>Étiquette:</b> Non réglementé. <b>Classe IATA:</b> Non réglementé. <b>Classe IMDG:</b> Non réglementé.
<b>•DOT• Classes de danger</b>	
<b>HMIS</b>	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

## SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

<b>Impact environnemental et Distribution dans l'environnement</b>	Aucun listé.
<b>Persistance et Dégradation</b>	Aucun listé.
<b>Toxicité</b>	Non toxique.
<b>Impact des effluents traités</b>	Aucun connu.

**SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE****• RÉGLEMENTATIONS EC:**

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.

CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucun.

SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Chronique.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

**• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:**

Classification WHMIS: Non réglementé.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



## TERMINOLOGIE

**ACGIH:** American Conference of Governmental Industrial Hygienists

**CAS:** Chemical Abstract Service

**CFR:** Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

**DOT:** Department of Transportation (USA)

**DSL:** Domestic Substance List

**HMIS:** Hazardous material information sheet

**IARC:** International Agency for Research and Cancer

**LC:** Lethal Concentration

**LD:** Lethal Dosage

**MSHA:** Mine Safety and Health Administration (USA)

**NIOSH:** National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

**NTP:** National Toxicology Program (U.S.A.)

**OSHA:** Occupational Safety and Health Administration (USA)

**PEL:** Permissible exposure limit.

**STEL:** Short term exposure limit.

**TDG:** Transportation of Dangerous Goods

**TLV:** Threshold limits value.

**TSCA:** Toxic Substances Control Act

**TWA:** Time-weighted average

**USEPA:** United States Environmental Protection Agency

**WHMIS:** Workplace Hazardous Materials Information System